



# FEDERATION NATIONALE OVINE

149, rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12

☎ 01 40 04 51 31 [fno.av@idele.fr](mailto:fno.av@idele.fr)

---

## Dossier de presse : Le loup ou la brebis ?

### La population de loups

En 2013, le nombre de loups « officiels » en France est de 250. On en comptabilise plusieurs milliers en Europe. Au niveau mondial, il est potentiellement présent dans presque tout l'hémisphère nord, à l'exception de l'Afrique du Nord (source : site du MEDDTL). Il existerait ainsi entre 100 000 et 200 000 loups dans les pays de l'ex-URSS (plus de 2000 en Roumanie, 900 en Lettonie, 600 en Pologne...) mais aussi 2500 sur la péninsule ibérique, 2000 en Grèce, 800 en Italie... La population de loups dans le monde n'est donc pas menacée pas plus qu'en Europe, ni même en France où a été publié un arrêté le 27 mai 2009 précisant que le loup n'est plus une espèce protégée menacée d'extinction en France.

Après une soixantaine d'années d'absence dans les Alpes françaises, le loup a progressivement recolonisé le massif à partir de l'Italie et ce depuis son retour au début des années 90 dans les Alpes-Maritimes. En 2012, les services du Ministère de l'écologie ont comptabilisé 29 Zones de Présence Permanente (ZPP). L'ordre de grandeur estimé de la population de loups est de 250 individus. La population de loups en France est en constante progression. Le loup conquiert de nouveaux territoires récemment les Vosges et le Jura, l'Ardèche et la Lozère...

### Les attaques de loups

Depuis les premiers cas de prédation du loup constatés sur les troupeaux domestiques en 1993, le nombre d'attaques et de victimes a augmenté en corrélation avec l'expansion du territoire occupé par le loup. Ainsi le nombre de victimes a plus que doublé depuis 2000 et on recense désormais plus de 1800 attaques aux troupeaux, tuant ainsi plus de 6000 animaux soit 30 % de plus qu'en 2011.

- La protection contre les attaques

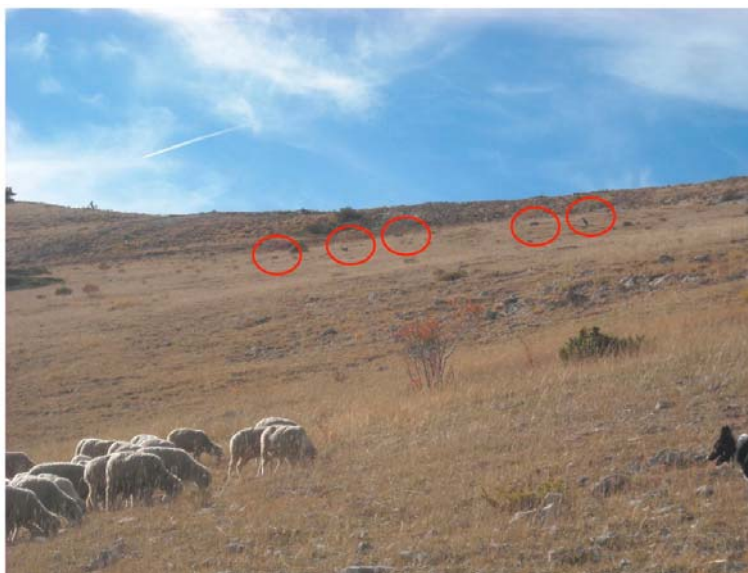
Les éleveurs ont pourtant massivement souscrit des moyens de protection (aides-berger, chiens, enclos), malgré les contraintes et désagréments que celles-ci imposent :

- Leur mise en place demande aux éleveurs un investissement en temps, et aussi financier puisqu'elles ne sont pas prises en charge à 100%.
- Leur mise en place peut avoir des conséquences négatives. Le regroupement nocturne par exemple entraîne un allongement de la journée de travail des bergers et des distances parcourues par les animaux, une baisse du temps de pâturage, un risque d'érosion par passage répété sur les mêmes versants pour regagner les parcs de nuit, une pollution par accumulation des déjections dans les parcs et un risque d'abandon des secteurs les plus éloignés. Les chiens de protection sont, quant à eux, à l'origine de conflits sociaux qui se multiplient avec les autres usagers du territoire et dont l'éleveur est parfois contraint, à tort, d'assumer la responsabilité.

Par ailleurs, elles sont difficiles voire parfois impossibles à mettre en œuvre dans certaines conditions, notamment dans les zones d'élevage permanent où les animaux sont plus proches des villages et où les systèmes reposent sur la séparation des animaux en petits lots : il n'est pas possible en effet de démultiplier le nombre de chiens de protection, le nombre de gardiens, le nombre de parcs électrifiés à hauteur du nombre de lots de certaines exploitations et ceci toute l'année.

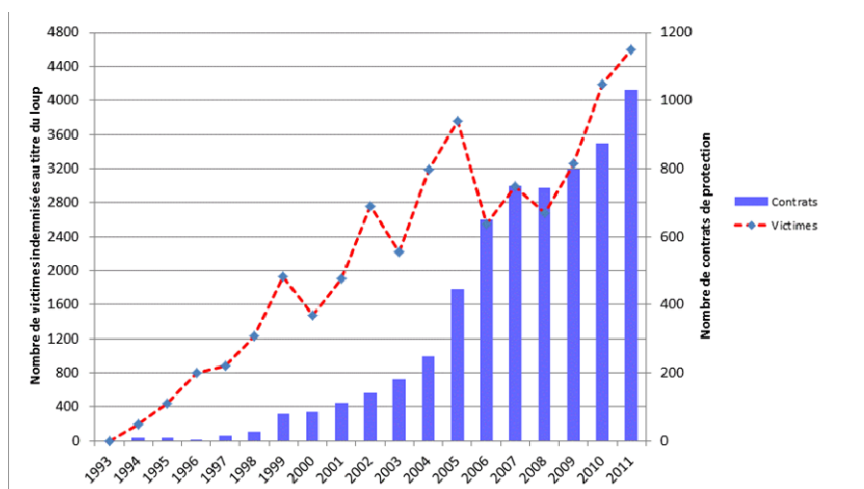
Si ces mesures montrent une certaine efficacité, celle-ci est toute relative. En effet, les prédateurs s'adaptent et parviennent à les contourner, obligeant l'éleveur à utiliser toujours plus de moyens de protections (85% des attaques de loups par exemple ont lieu sur troupeaux protégés).

De nombreux témoignages attestent que le loup ne craint plus l'homme (cf. photo) et se rapproche des habitations et des villes.



• Les victimes du loup

Ainsi, s'il avait pu être notée une relative diminution des victimes en 2007-2008 suite à la mise en place généralisée de moyens de protection, on constate que depuis 2009, le nombre d'attaques augmente très fortement. Cela s'explique par l'accroissement de la population de loups notamment sur de nouveaux territoires, mais aussi par une adaptation des loups aux moyens de protection. Les loups trouvent en effet rapidement des parades aux moyens de protection mis en place par l'éleveur.



L'été 2012 a été particulièrement catastrophique en termes d'attaques et de victimes, mais les attaques se sont même poursuivies au-delà et durant l'hiver, et ont repris de plus belle depuis quelques semaines avec la sortie des troupeaux.

## **Le coût du loup en 2012**

Le coût total de la prédation par le loup a été évalué en 2012 à près de 15 millions d'euros, répartis entre :

- 1 800 000 € indemnités des pertes
- 8 500 000 € moyens de protections (part Etat)
- 2 500 000 € moyens de protections et pertes indirectes (part éleveurs)
- 2 000 000 € = coût des 40 agents de l'Etat affectés à plein temps au dossier

## **Le cadre juridique qui encadre le loup**

Le loup est une espèce strictement protégée au plan international (convention de Berne et surtout Directive Natura 2000), aussi, il est interdit de le tuer sauf sous dérogations dans des conditions très strictes.

En France, le protocole loup encadre les possibilités de tir du loup. On distingue les tirs de défense (à proximité des troupeaux pour les protéger) et les tirs de prélèvements.

Cette année, 11 loups maximum pouvaient être tirés dans ce cadre sur toute la France. Les Préfets ont « joué le jeu » et ont publié de nombreux arrêtés de tirs de défense et quelques arrêtés de tir de prélèvement, mais ce plafond n'a pas été atteint. Outre la difficulté qu'il peut y avoir à obtenir ces autorisations, une fois acquises, encore faut-il parvenir à abattre un loup.

## **Travail du groupe loup**

La FNO participe aux côtés de la FNSEA, avec les représentants du monde agricole et des associations écologistes au Groupe National Loup piloté par les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie. C'est au sein de ce groupe que sont définies les orientations du plan loup.

La FNO a maintes fois répété au sein de ce groupe que le protocole loup ne répondait pas à la problématique du pastoralisme et de la prédation, demandant à l'Etat qu'il prenne mieux la mesure du problème et mette en place une véritable gestion efficace de la population de loups afin de baisser significativement la pression de prédation. En 2011 la FNSEA et la FNO considérant que le principe du protocole ne répondait pas aux attentes du terrain et mettait les OPA qui y collaborent en porte-à-faux (aucun loup n'étant prélevé dans ce cadre) ont décidé de ne plus y participer.

Après quasi un an de rupture, suite à un changement de ton au Ministère et les annonces de simplification du protocole, la FNO est revenue à la table des négociations en 2012, notamment afin de participer au travail pour l'élaboration du nouveau plan loup.

L'année 2012 a été marquée par de nombreuses réunions pour travailler à l'élaboration de ce plan loup 2013-2017. Les principales revendications de la FNO dans ces travaux étaient les suivantes : révision du protocole d'intervention pour une plus grande facilité de mise en œuvre, suppression ou relèvement important du plafond de loups pouvant être prélevés, droit aux tirs de défenses immédiat en cas d'attaques, formation de brigades spécialisées pour se donner les moyens de concrétiser ces tirs, réévaluation de l'indemnisation des pertes indirectes, prises en charge de l'intégralité des dépenses de protection et affectation de ce budget au Ministère de l'Ecologie.

Ces orientations ont été défendues au sein du Groupe National Loup et notre travail syndical semble commencer à porter ses fruits : le futur plan loup présenté début 2013 par la Ministre de l'Écologie et le Ministre de l'Agriculture prévoit notamment l'accès à des tirs de défense immédiat et la possibilité de mettre en place des tirs de défense renforcés, avec plusieurs tireurs. Enfin on y parle de régulation du loup !

## **Les autres formes de prédatons aux troupeaux**

La population du lynx n'est pas une espèce menacée, sa population est en augmentation en Europe et compte environ 8000 individus. Sa population a notamment considérablement augmenté en France où on en recense désormais environ 300 sur l'ensemble des massifs alpin, jurassien et vosgien. Il est établi sur la quasi-totalité des zones forestières du massif du Jura, qui concentre 95% des attaques. Le nombre d'attaques de lynx varie entre 70 et 190 par an avec 100 à 400 animaux tués ou blessés sur 25 à 70 exploitations. Mais ces attaques sont généralement concentrées et se multiplient sur quelques foyers (2 à 6) qui regroupent 30% à 70% des attaques et persistent souvent plusieurs années sur le même site (développement d'un comportement de prédation régulier sur les moutons).

L'ours brun au niveau mondial fait l'objet de préoccupations mineures ne nécessitant pas d'actions particulières de conservation. La population d'ours brun dans le monde est évaluée à 200 000 individus (120 000 en Russie, 32 500 aux USA, 21 750 au Canada, 14 000 en Europe dont 4 500 à 5 000 dans les Carpates). Sa situation en France est particulière : sa réintroduction s'est faite dans le massif pyrénéen sans aucune concertation avec les acteurs concernés, à l'encontre du bon sens et de façon totalement contraire au bon fonctionnement démocratique de l'Europe et à la lettre même de la directive Habitats. Et aujourd'hui avec un gouvernement français qui prenant conscience des difficultés serait prêt à renoncer aux lâchers, c'est l'Europe qui resserre la pression pour contraindre la France à continuer ces lâchers à l'encontre de la volonté des habitants du Massif.

## **La position de la FNO**

Si des améliorations certaines ont été apportées dans le cadre du plan loup 2013-2017, un travail important reste à accomplir pour que la pression de prédation diminue effectivement et la FNO reste vigilante quant à l'application et l'efficacité des mesures.

Ce plan loup est une grande avancée, mais nous ne voulons plus être bercés de belles paroles, nous voulons des actes maintenant. Pour maintenir des éleveurs partout sur le territoire, y compris en zones de prédation, il faut pour ce plan loup une obligation de résultats et une efficacité dans la régulation. On ne jugera de cela que lorsque la tendance des attaques aux troupeaux, en augmentation constante depuis le retour du loup aura été effectivement inversée. Et nous nous tiendrons prêts à réagir si tel n'est pas le cas.

Si nous avons fait un pas dans le bon sens, la FNO souhaite rester vigilante quant à la nécessité d'apporter des solutions pour tous les éleveurs touchés, ce qui devra nécessairement passer par un déclassement du loup de la directive Habitat.

Les attaques d'ours et lynx sont également un problème, et il n'existe aujourd'hui aucun protocole d'intervention sur ces espèces permettant aux éleveurs de se défendre lors d'attaques et de réguler ces populations lorsqu'elles s'en prennent aux troupeaux.

Au-delà de ces prédateurs, il s'agit d'une problématique globale d'ensauvagement du territoire, et de choix de société entre une nature sauvage et vide ou une nature entretenue par l'homme, telle que nous la connaissons aujourd'hui, et qui fait vivre des populations sur des territoires ruraux.